

Ernst & Young et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie Paris La Défense 1

Auditeurs & Conseils Associés  
Membre de Nexia International  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris

## **Groupe Open**

Société Anonyme au capital de 1.480.529 €  
Siège Social : 97-103, boulevard Pereire - 75017 Paris

# **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### 1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### ■ Avenant à la convention de prestation de services avec la société Open

##### ✓ Personnes concernées

MM. Frédéric Sebag, Guy Mamou-Mani, Laurent Sadoun et M<sup>me</sup> Valérie Benvenuto, administrateurs de votre société.

##### ✓ Nature et objet

Votre société a conclu un avenant à la convention de prestation de services mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet avenant, modifiant la rémunération afférente aux prestations de services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été autorisé par le conseil d'administration du 27 décembre 2011.

##### ✓ Modalités

Votre société a facturé 1.500.000 € à la société Open au titre de cette convention pour l'exercice 2012.

- Avenant à la convention de gestion de trésorerie avec les sociétés Open, Teamlog Lux, Groupe Open Belgium, Groupe Open PSF Luxembourg S.A., Groupe Open Nederland Holding B.V., Qualitech, PEA Consulting et Open Iberia Services

- ✓ Personnes concernées

MM. Frédéric Sebag, Guy Mamou-Mani, Laurent Sadoun et M<sup>me</sup> Valérie Benvenuto, administrateurs de votre société.

- ✓ Nature et objet

Votre société a conclu un avenant à la convention de gestion de trésorerie mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'avenant prend acte de l'adhésion à la convention de gestion de trésorerie des sociétés :

- ✓ Open Services Iberia et Groupe Open Nederland avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012,

- ✓ PEA Consulting avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2012. Cet avenant n'a pas modifié les modalités financières de cette convention.

- ✓ Modalités

Au 31 décembre 2012, les intérêts calculés au taux de 4 % l'an et facturés par votre société à la société Open au titre de cette avance, se sont élevés pour l'exercice 2012 à 79 333 €.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, au titre du cash pooling, votre société a facturé et a été facturée des intérêts calculés au taux de 4 % répartis comme suit :

- ✓ Intérêts facturés par votre société aux filiales : 7 973 €

- ✓ Intérêts facturés par la société Open à votre société : 247 912 €

- ✓ Intérêts facturés par Groupe Open PSF Luxembourg à votre société : 30 128 €.

## 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### 2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ Convention d'apport en compte courant avec la société Open

✓ Nature et objet

Dans le cadre d'une convention d'apport en compte courant, votre société a accordé des avances d'un montant de 10,5 M€ à la société Open. Au 31 décembre 2012, le montant du compte courant s'élève à 6,6 M€.


✓ Modalités

Les avances accordées par votre société à la société Open ont porté intérêts au taux légal. Les intérêts facturés par votre société à la société Open se sont élevés à 47 176 € pour l'exercice 2012.

Paris La Défense et Paris, le 19 avril 2013

Les Commissaires aux comptes,

**Ernst & Young et Autres**  
Représenté par



**Any Antola**

**Auditeurs & Conseils Associés**  
Représenté par



**Fabrice Huglin**